



Attaque sur mon chien, on me réclame 500? de vétérinaire.

Par Chollvik

Bonjour à tous,

Alors que je me promenais sur un espace public avec mon chien (en laisse), un bulldog a réussi à passer sous la clôture derrière laquelle il était enfermé. Il a aussitôt attaqué mon chien, qui s'est défendu. J'ai essayé de les séparer, mais le bulldog m'a mordu à la main. Des passants sont intervenus pour m'assister. Finalement, le propriétaire du bulldog est arrivé et a mis fin à la bagarre. Le bulldog était particulièrement amoché. Nous avons échangé nos numéros avec le propriétaire.

Plus tard, il m'a contacté pour exiger que je participe à la moitié des frais vétérinaires pour son chien, qui s'élève à 500? selon lui.

J'ai fait constater ma morsure à la main par un médecin. Je souffre d'une entorse consécutive à la morsure. Il m'a prescrit un traitement antibiotique d'une semaine, et m'a bandé la main.

J'ai contacté mon assurance, qui m'a dit qu'elle pouvait prendre en charge les frais de vétérinaire, moyennant une franchise de presque 200?.

Je voulais recueillir l'avis de ce forum : dois-je accepter de contribuer aux frais vétérinaires ? Faire appel à mon assurance ou non ? Refuser tout simplement ?

Merci d'avance pour l'ensemble de vos réponses.

Par ESP

Bonjour (pensez à saluer SVP)

Avez vous des témoins de la scène ?

Si oui, vous n'avez pas à payer pour le chien qui a attaqué le vôtre.

Vous pourriez aussi vous faire dédommager pour avoir été mordu ?

Par Chollvik

Bonjour et merci pour votre réponse rapide,

Les passants sont arrivés après que les chiens aient commencés à se battre. Ils n'ont pas vu le bulldog passé sous la clôture.

De ce fait j'ai peur que ce soit la parole du propriétaire contre la mienne.

Je ne souhaite pas me faire dédommager, mais simplement ne pas être ennuyé par le propriétaire du chien.

Qu'est ce que je risque si je refuse de le dédommager ? Si il m'attaque en justice, pourrais-je l'attaquer à mon tour pour avoir été mordu par son chien ?

Par osram

Bonjour,

Ce chien s'étant échappé, il était quand même sous la responsabilité de son propriétaire.

C'est donc lui qui doit assumer les frais de véto.

Le fait qu'il soit en dehors de son enclos vous dégage de toute demande de la part de ce proprio.

Vous pouvez même déposer plainte pour blessures.